



L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

ined (@) J
INSTITUT NATIONAL
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES



FOIRE AUX QUESTIONS CANDIDATURES 2022-2023 MASTER ÉTUDES SUR LE GENRE EUR GSST - EHESS



Candidater au Master Études sur le genre	2
Procédure de candidature	2
Questions générales	2
Master 1 ou Master 2 ?	4
Candidat·es internationaux·ales	5
Projet de recherche et tuteur·ice	6
Choix du sujet	6
Méthodologies, terrain, rédaction du projet	6
Contact et choix du ou de la tuteur·ice	7
Déroulé du Master Études sur le genre	8
Après le master	10



Candidater au Master Études sur le genre

Procédure de candidature

Questions générales

- 1. La date limite de candidature est-elle la même pour tous les parcours de la mention Études sur le genre (sociologie, histoire, anthropologie) et les autres mentions de Master de l'EHESS ?**

La date limite de candidature est la même pour tous les parcours de la mention Études sur le Genre (sociologie, histoire, anthropologie), i.e. au plus tard le 20 avril 2022.

Chaque mention a son propre calendrier et il convient donc de vérifier les dates limites de candidature sur chacune des pages des autres mentions (PDI, Sociologie, Études asiatiques, etc.).

- 2. A quelle date les résultats de la procédure de sélection en master seront-ils connus ?**

Les résultats seront rendus fin mai/début juin.

- 3. Peut-on candidater à une mention différente de celle de son parcours d'origine, par exemple, candidater en anthropologie ou en histoire avec une formation en sociologie ?**

Oui, il est possible de candidater dans un parcours différent s'il est plus approprié à votre projet de recherche.

- 4. Puis-on candidater après une formation dans un autre domaine (droit, psychiatrie...) ou avec un diplôme obtenu avant la mise en place du système ECTS (DEA) ?**

Oui, il est possible de candidater après un DEA ou une formation dans un autre domaine dès lors que vous justifiez d'un diplôme équivalent à la licence (180 ECTS pour les diplômes récents).

- 5. La double candidature dans l'école est-elle possible ? Et est-il possible de candidater, avec le même projet de recherche, dans la mention Etude sur le genre et la mention Études politiques, sans que cela ne porte préjudice à la candidature ?**

Oui, il est possible de candidater à plusieurs mentions de master pour une même année universitaire avec le même projet de recherche. Les double candidatures ne sont pas pénalisantes.

- 6. Comment faire si les réponses d'autres candidatures sont rendues après la réponse du Master Études sur le Genre de l'EHESS ? Est-il possible de se désister si accepté-e dans une autre formation ?**

Il est possible d'informer le secrétariat pédagogique de la mention Études sur le Genre (master.genre@ehess.fr) de cette situation en amont et de lui faire part de votre décision au plus vite afin de libérer une place pour les candidat-es sur liste complémentaire.

- 7. Est-il possible de candidater au Master Études sur le Genre sans connaître ses résultats d'examens de licence ?**

Oui, il est possible de candidater sans connaître ses résultats de licence. Les notes de dernier semestre de licence devront être communiquées au plus tard au moment de l'inscription administrative pour attester de la réussite au diplôme de licence.



8. Est-il nécessaire d'intégrer les relevés de notes de Master 1 et Master 2 de la formation suivie actuellement pour entrer en Master 1 Études sur le Genre ?

Il est possible de les intégrer, mais pas obligatoire. Il est obligatoire de justifier de la réussite au diplôme de licence (ou de l'obtention de 180 ECTS pour un diplôme européen ou d'un diplôme équivalent à la licence pour tout diplôme obtenu hors de l'Union européenne).

9. Est-il possible de réaliser une dernière année de Master à l'EHESS dans le cadre d'une double diplomation externe autorisée par son établissement d'origine ? Est-il alors nécessaire de réaliser un deuxième mémoire pour le Master Études sur le Genre et celui-ci peut-il être en lien avec le mémoire réalisé pour son établissement d'origine ? Une codirection est-elle alors envisageable ?

Chaque diplôme de Master doit faire l'objet d'un mémoire unique, il sera donc obligatoire de rédiger un deuxième mémoire, bien que celui-ci puisse être connexe au premier mémoire. Il n'y a pas de codirection dans le cadre des mémoires de master.

10. Est-il obligatoire ou utile de joindre une lettre de recommandation à mon dossier de candidature ?

Les lettres de recommandation ne seront pas étudiées par le jury, il est donc inutile d'en inclure dans le dossier de candidature.

11. Est-ce utile d'intégrer les expériences militantes et associatives dans le CV ?

Oui, si ces expériences sont en lien avec votre projet et terrain de recherche.

12. Le fait d'avoir effectué une année sabbatique ou un redoublement au cours de son parcours pénalise-t-il une candidature ?

Non, les parcours atypiques ne sont pas pénalisés et les dossiers sont tous étudiés au prisme du projet de recherche.

13. Est-il possible d'échanger avec d'autres candidat-es et/ou des étudiant-es du master dans le cadre de la procédure de candidature au master et, si oui, où et comment ?

Il existe un [groupe Facebook dédié au master Études sur le Genre de l'EHESS](#), composé et géré par des étudiant-es et ancien·nes étudiant-es de la formation.

14. Les relevés de note avec un système de lettres (A, B, C...) doivent-ils être chiffrés ?

Non, les relevés de notes obtenus dans des universités étrangères ne doivent pas être convertis vers le système de notation français, ni être traduits. En revanche, les diplômes étrangers doivent être traduits (traduction assermentée du diplôme le plus élevé).

15. L'expérience de recherche, par exemple le fait d'avoir déjà participé à des publications, est-elle prise en compte dans l'évaluation de la candidature ?

Elle peut être prise en compte si elle est en lien avec le projet de recherche présenté dans le dossier.

16. Quels sont les critères qui régissent l'accès au Master ?

Le projet de recherche (2 à 5 pages pour le M1, 7 à 10 pages pour le M2) est évalué sur un faisceau d'éléments : intérêt de la question de recherche, faisabilité de l'enquête...



Le ou la tuteur·ice annoncé·e pour encadrer le mémoire doit être compétent·e sur le sujet et avoir accepté de suivre le mémoire.

Les notes obtenues les années précédentes ne sont pas éliminatoires.

17. Comment demander une dérogation si l'on n'a pas de licence en sociologie, anthropologie ou histoire ?

Il n'y a pas de demande de dérogation à faire. La commission pédagogique qui étudiera les différents dossiers considérera tous les dossiers et décidera de la possibilité ou non de recruter un·e candidat·e qui n'aurait pas de licence dans l'une des ces trois disciplines en fonction de la solidité du reste du dossier (projet de recherche, intérêt pour les études de genre...)

18. Comment se répartissent les places par parcours ?

Sur les 35 places disponibles en M2, il y a 25 places en sociologie, 5 en anthropologie et 5 en histoire.

Master 1 ou Master 2 ?

19. Est-ce possible de postuler au M1 et au M2 en même temps ? Le jury réoriente-t-il les candidat·es en M1 ou M2 selon leur évaluation du dossier ?

Il est possible de candidater au M1 et au M2, il convient alors de déposer deux dossiers. Le jury sélectionnera la candidature pour l'un ou l'autre des niveaux, selon son évaluation du dossier.

20. Est-il possible de candidater au M2 avec un M1 d'IEP ou si diplômé·e d'un Master dans une autre discipline que sociologie, histoire, anthropologie ?

Oui, dès lors que les bases des connaissances et compétences pour mener une recherche en sciences sociales ont été acquises au cours du parcours académique. Dans le cas contraire, une candidature en M1 est recommandée.

21. Pour les candidatures en M2 directement, comment est-il possible de prouver son niveau en méthodologies quantitatives ?

La commission pédagogique évaluera le niveau des candidat·es en méthodologie quantitatives en fonction du CV et des UE présentées sur les relevés de notes.

22. Est-il possible de candidater en M1 dans la cadre d'une réorientation, en étant actuellement déjà en M1 dans une autre formation ?

Oui.

23. Combien de places sont-elles disponibles chaque année en M1 et en M2 ?

Il y a chaque année 35 places en M1. Les entrées directes en M2 sont rares, il n'y a pas de nombre de places prédéfini.

24. Est-il préférable de s'inscrire en Master 1 ou en Master 2 pour suivre la formation en double diplôme ?

Il n'existe pas de double diplôme officiel à partir de la mention Études sur le Genre de l'EHESS. Les double inscriptions, dans deux masters différents, sont fortement déconseillées. En effet, les obligations de scolarité des deux formations devront être remplies et aucun aménagement d'emploi du temps ou de validation des UE ne pourra être prévu.



Candidat·es internationaux·ales

25. Les candidat·es originaires d'un pays francophone doivent-ils ou elles également fournir une attestation de niveau B2 en langue française ? Les candidat·es français·es ayant suivi une formation en langue étrangère et/ou à l'étranger doivent-elles ou ils aussi fournir une attestation B2 en français ?

Non, les candidat·es dont le français est la langue natale n'ont pas à fournir d'attestation B2.

26. Doit-on traduire les diplômes bilingues (français/autre langue) ?

Non.

27. Est-il obligatoire de passer le DELF B2 ou le TCF B2 pour justifier du niveau de connaissance en langue française ? Un diplôme d'études supérieures en langue française est-il suffisant pour justifier du niveau de connaissance en français ?

Les diplômes d'études supérieures en langue française (par exemple, diplôme de traduction/interprétation) seront acceptés pour justifier du niveau en français.

28. Les diplômes en langue étrangère doivent-ils être traduits ?

Les diplômes obtenus dans une langue autre que le français doivent être traduits. Les diplômes en anglais sont tolérés. Les relevés de notes, en revanche, ne doivent pas être traduits.

29. Si titulaire de plusieurs diplômes internationaux (équivalent du baccalauréat, licence, master, etc.), le(s)quel(s) est-il obligatoire de faire traduire ?

Il est conseillé de traduire le diplôme le plus élevé.

30. Quels sont les droits d'inscription pour les étudiant·es internationaux·ales ? Quand saura-t-on si l'EHESS exonère les étudiant·es internationaux·ales des frais d'inscription différenciés ?

Le vote sur l'exonération des frais d'inscription pour les étudiant·es internationaux·ales aura lieu en juin. Les droits d'inscription pour les étudiant·es internationaux·ales en cas d'exonération seront les mêmes ceux des étudiant·es européen·nes, soit 243€ à l'année pour une inscription en master.

En l'absence d'exonération des droits, les frais d'inscription pour les étudiant·es extra-communautaires seront de 3 770€ à l'année pour le cycle de master.

31. Est-il obligatoire de passer par la procédure « Études en France » (Campus France/Bienvenue en France) pour candidater au Master Études sur le Genre ou seulement par eCandidat ?

Il n'est pour l'instant pas obligatoire de passer par la procédure « Études en France », à moins que cela ne soit imposé par votre ambassade.

32. Les étudiant·es européen·nes (i.e. citoyen·nes de l'Union européenne) sont-ils ou elles soumis·es aux mêmes conditions que les étudiant·es français·es, y compris concernant les frais d'inscription ?

Oui.

33. Si résidant déjà en France et titulaire d'un titre de séjour, est-il possible de postuler directement sur eCandidat ?

Oui, dès lors que votre titre de séjour vous autorise à suivre des études en France.



Projet de recherche et tuteur·ice

Choix du sujet

34. Les projets interdisciplinaires avec des matières non comprises dans ce master, par exemple droit, histoire de l'art, géographie... sont-ils acceptés ?

Oui, dès lors qu'un·e tuteur·ice spécialiste de ce champ de recherche fait partie de l'équipe pédagogique de la mention Études sur le Genre et accepte d'encadrer le mémoire.

35. Est-il possible de soumettre un projet de recherche déjà en cours dans une autre discipline mais que l'on souhaite poursuivre à l'EHESS en l'ouvrant aux sciences sociales (sociologie, histoire, anthropologie) ?

Oui, dans la mesure où les sciences sociales et méthodologies de recherche en sciences sociales sont prédominantes dans le projet de recherche présenté.

36. Puis-je soumettre deux projets de recherche différents à différent·es tuteur·ices et décider sur quel projet de recherche travailler après la sélection ?

Non. Si deux projets de recherche différents peuvent être discutés avec le ou la tuteur·ice envisagé·e avant la candidature, un seul projet doit être défini et présenté pour la candidature. Il n'est pas possible de changer de projet de recherche et/ou de tuteur·ice (sauf cas exceptionnel) après avoir été sélectionné pour intégrer le master.

37. Si le projet de recherche est interdisciplinaire/au croisement de différents champs de recherche, vaut-il mieux candidater en Master Études sur le Genre ou dans le master correspondant à l'autre champ de recherche concerné ?

Cf. [question 5](#) sur les doubles candidatures.

38. Une codirection est-elle envisageable pour un projet de recherche en lien avec deux domaines de recherche (par exemple, le genre dans une aire culture/géographique défini) ? Est-il possible de choisir un·e seul·e ou plusieurs tuteur·ices ?

Les codirections n'existent pas pour les mémoires de master : un·e seul·e tuteur·ice encadrera le mémoire.

39. Pour candidater en Master 2, est-il préférable de poursuivre le même projet de recherche qu'un mémoire en cours portant sur le genre ou est-il nécessaire de travailler sur un nouveau sujet de recherche ?

Il est possible de proposer un projet de recherche connexe à un mémoire déjà en cours, tout comme il est possible de changer de sujet de recherche.

40. Est-il possible d'avoir accès aux sujets de mémoires des années précédentes ?

Actuellement, les sujets de mémoire des années précédentes ne sont pas accessibles au grand public. En revanche, il est [possible de consulter des statistiques](#) sur les mémoires réalisés entre 2005 et 2019 dans le master (thématiques, aires géographies étudiées, méthodologies de recherches utilisées...).

Méthodologies, terrain, rédaction du projet

41. Quelle méthode utiliser pour rédiger le projet de recherche ? Quelles sont les attentes ?



Le projet de recherche présenté doit permettre d'apprécier la connaissance et compréhension de la littérature actuelle du champ de recherche dans lequel s'inscrit le projet de recherche (état de l'art), la question de recherche envisagée (problématisation), ainsi que le terrain et/ou les matériaux de recherche (archives, données quantitatives...) qui seront mobilisés pour répondre à la question de recherche (terrain/méthodologie d'enquête).

Un guide pour la rédaction du projet de recherche est disponible à cette adresse : <https://mastersociologie.hypotheses.org/3676>.

42. Un nombre minimum ou maximum de références bibliographiques est-il attendu dans le projet de recherche ? Combien de pages sont attendues pour le projet de recherche (sans et avec bibliographie) ?

Il convient de rédiger 2 à 5 pages pour le M1, 7 à 10 pages pour le M2, bibliographie non comprise. Il n'y a pas de nombre minimum ou maximum attendu pour les références bibliographiques.

43. Les conditions sanitaires actuelles doivent-elles être prises en compte dans la présentation de la faisabilité du projet de recherche ?

Non.

44. Est-il possible de proposer un projet de recherche en anthropologie ayant pour terrain un autre pays européen ?

Oui, les terrains de recherche en anthropologie peuvent se situer hors Europe ou en Europe, y compris en France.

45. Est-il possible d'avoir deux terrains de recherche pour un projet de recherche en anthropologie pour faire de l'ethnographie comparative ?

Oui, dans la mesure où il est réaliste de mener ces deux terrains d'enquête sur la durée du master.

46. Le choix de méthodologie(s) de recherche est-il libre ou convient-il d'en privilégier certaine(s) ?

La méthodologie de recherche employée doit correspondre à une ou plusieurs des méthodologies de recherche en sciences sociales et être convenue en accord le ou la tuteur·ice acceptant d'encadrer le mémoire.

47. Le *Guide de l'enquête de terrain* de Florence Weber et Stéphane Beaud est-il toujours d'actualité pour construire sa méthodologie d'enquête ethnographique ?

Oui.

Contact et choix du ou de la tuteur·ice

48. Où et comment trouver un·e tuteur·ice ?

La liste des tuteur·ices se trouve sur la page d'information de la mention Études sur le Genre : <https://www.ehess.fr/fr/master-%C3%A9tudes-sur-genre-sociologie-histoire-anthropologie>, sur la droite de la page.

Il convient d'identifier un·e tuteur·ice spécialiste du champ de recherche dans lequel s'inscrit le projet de recherche proposé et de le ou la contacter en présentant votre projet de recherche.



Il est également possible de chercher un-e tuteur-ice par niveau, discipline et thématique de recherche sur le [site de l'EUR GSST](#).

49. Est-il obligatoire d'attendre la réponse d'un-e tuteur-ice avant d'en contacter un-e autre ?

Il est préférable de ne contacter qu'un-e seul-e tuteur-ice à la fois, mais il est possible de contacter plusieurs tuteur-ices dès lors qu'ils ou elles sont informé-es de ces différentes prises de contact.

50. Est-il possible de travailler avec un-e tuteur-ice qui ne fait pas partie de l'équipe pédagogique ou qui n'est pas spécialiste dans le domaine du projet de recherche proposé, mais dont le travail est apprécié ?

Non, le ou la tuteur-ice doit nécessairement faire partie de la liste des tuteur-ices proposée et être compétent-e pour encadrer le projet de recherche proposé.

51. Est-il nécessaire d'envoyer mon CV et/ou une lettre de motivation au ou à la tuteur-ice envisagé-e pour encadrer le mémoire ?

Il est possible de joindre un CV. La lettre de motivation se rédige généralement après avoir défini le projet de recherche en accord avec le ou la tuteur-ice contacté-e et ayant accepté d'encadrer le mémoire.

52. Existe-t-il un formulaire particulier à faire signer au ou à la tuteur-ice qui accepte d'encadrer mon mémoire ?

Oui, le formulaire sera téléchargeable sur la plateforme eCandidat dès son ouverture le 1er mars 2022 et est déjà disponible sur le site du master et le site de l'EUR GSST.

53. L'acceptation par un-e tuteur-ice d'encadrer mon mémoire au moment de ma candidature vaut-elle assurance et engagement de l'encadrement du mémoire par la suite ?

Oui, mais cette acceptation ne vaut que si vous êtes sélectionné-e pour intégrer le Master Études sur le Genre de l'EHESS par la suite. Les tuteur-ices ne s'engagent pas pour encadrer votre mémoire en dehors de cette formation.

Déroulé du Master Études sur le genre

54. Outre les cours de tronc commun les lundis, d'autres cours obligatoires ont-ils lieu à un moment particulier ?

Non, mais il est obligatoire de valider d'autres séminaires au choix pour compléter les autres UE de la maquette pédagogique.

55. Outre le projet de recherche et le rendu d'un dossier de recherche à la fin du Master 1, y a-t-il des cours fondamentaux pendant l'année dans les trois disciplines proposés dans le master études sur le genre ?

Oui, les séminaires de tronc commun obligatoires correspondent à des cours fondamentaux.

56. Quelle est la différence entre projet de recherche, dossier de recherche et mémoire de recherche ?

Le projet de recherche est le document que vous remettez au conseil pédagogique pour l'entrée en M1 (5 à 7 pages bibliographie non comprise) ou l'entrée/le passage en M2 (7 à 10 pages bibliographie non comprise).



Le dossier de recherche est un dossier de 40 à 60 pages (bibliographie non comprise) qui sera évalué par votre tuteur-ice de mémoire en fin de M1 et compte pour 60 ECTS. Il peut s'agir d'un état de l'art, d'un début de recherche après entretiens ou observations exploratoires, etc.

Le mémoire de recherche est le mémoire qui clôture et valide votre master, il doit comporter environ 80 à 120 pages (bibliographie non comprise) et compte pour 30 ECTS.

57. Des séminaires validés en tant qu'élève libre cette année pourront-ils être comptabilisés si sélectionné-e dans le Master Études sur le Genre à la rentrée prochaine ?

Non, à moins que l'enseignant-e responsable d'un séminaire reconduit à la rentrée prochaine accepte de réévaluer un même travail rendu en tant qu'élève libre.

58. Est-il possible de suivre les séminaires de tronc commun obligatoire « à choix » en auditeur-ice libre ?

En théorie, oui. Dans la pratique, cela dépend de la pandémie et des jauges autorisées en salle pour l'année 2022-2023.

59. Les séminaires sont-ils accessibles avec interprétation français-LSF (Langue des Signes Française) ?

L'EHESS dispose, comme tous les établissements d'enseignement supérieur, d'un service handicap chargé de l'accompagnement, de l'évaluation des besoins et de la mise en place des moyens de compensation nécessaires à ses étudiant-es. Il est donc conseillé de contacter le service handicap (accueil.handicap@ehess.fr) quand le projet de candidature est suffisamment avancé pour être présenté à la mention Études sur le genre.

60. Est-il possible d'assister au cours en tant qu'auditeur-ice libre ?

Oui. Il est pour cela indispensable de s'inscrire sur ce site : <https://participations.ehess.fr/> pour faire une demande concernant chaque séminaire de la mention Études sur le genre (la liste des séminaires pour l'année 2021-2022 pour exemple : <https://enseignements.ehess.fr/2021-2022/labels/GSST>). Les personnes en charge de chacun des séminaires acceptent, ou non, les demandes de participation et précisent les modalités de participation.

61. Les auditeur-ices libres doivent-ils ou elles réaliser une recherche ?

Non.

62. Est-il possible de suivre le master intégralement à distance ? Est-il obligatoire de vivre en France pour suivre le master si les cours continuent en ligne ?

Non, certains cours de méthodologies obligatoires se tiennent en présentiel et en sous-groupes (par exemple, les cours de méthodologies quantitatives qui supposent l'apprentissage de certains logiciels statistiques). Par ailleurs, l'EHESS ne dispose pas de service d'enseignement à distance.

63. Est-il possible de vivre dans une autre ville que Paris et organiser les cours sur deux jours de la semaine ?

En théorie, oui : les cours de tronc commun obligatoire ont lieu les lundis et il est possible de choisir des séminaires ayant lieu les mardis pour les séminaires au choix. Toutefois, cela réduira le choix des séminaires accessibles et peut empêcher de suivre des séminaires en lien avec le projet de recherche.

64. Le Master Études sur le Genre est-il compatible avec un emploi à temps plein ?



Oui, mais cela peut s'avérer compliqué et nécessiter des redoublements pour répartir la charge de travail sur un temps plus long.

65. Est-il possible d'être dispensé-e de l'UE professionnalisation ?

Non, pas dans le cadre du master Études sur le Genre.

66. Y a-t-il une limite d'âge pour faire un stage ?

Non, la possibilité de faire un stage est liée au statut étudiant (inscription effective dans une formation de l'enseignement supérieur).

67. Est-il possible de faire une recherche de terrain à l'étranger dès le Master 1 ?

Oui, dès lors que les enseignant-es des séminaires suivis ont été prévenu-es de votre absence.

68. Pour passer un semestre à l'étranger, le choix de destination doit-il être en lien avec mon projet de recherche ?

Ce n'est pas obligatoire, mais conseillé pour obtenir les bourses de soutien à la mobilité (Erasmus+ et/ou EHESS). Les informations concernant les accords d'échanges de l'EHESS se trouvent ici : <https://www.ehess.fr/fr/accords-bilat%C3%A9raux>. Il est possible d'écrire à simi@ehess.fr pour obtenir plus d'informations à leur propos. Concernant les accords permettant plus spécifiquement de suivre des enseignements en études sur le genre à l'étranger, plus d'informations seront communiquées prochainement sur le futur site de l'EUR GSST.

69. Est-il possible de réaliser un semestre d'échange dans une université sinophone partenaire de l'EHESS dans le cadre du Master Études sur le Genre ?

Oui, dès lors que cela s'intègre dans le parcours pédagogique (équivalences pédagogiques ou séminaires cohérents avec le projet de recherche) et que l'établissement d'accueil accepte votre dossier.

70. Est-il possible de réaliser une année de césure avant de commencer le Master 1 ?

Non, il n'est possible de réaliser une année de césure qu'entre le Master 1 et le Master 2.

71. Quel est le délai de remise du mémoire à la fin du Master 2 ?

Le mémoire devra être remis fin août au plus tard si l'étudiant-e souhaite candidater à un contrat doctoral. Il pourra être remis à l'automne (au plus tard octobre/novembre) dans le cas contraire.

72. Est-il possible d'écrire le mémoire dans une autre langue que le français ?

Non, le mémoire doit être écrit en français.

Après le master

73. Quelles sont les débouchés après le master ?

Outre la possibilité de poursuivre en doctorat, le master Études sur le Genre permet d'acquérir des connaissances et compétences permettant d'accéder aux débouchés suivants (liste non exhaustive) :

- Chargé-e de mission égalité femmes-hommes (collectivités territoriales, ministères, entreprises...)
- ;
- Formateur-ice/éducateur-ice/chargé-e de prévention des violences sexistes et sexuelles, conjugales, anti-LGBTI+... ;



- Expert·e/formateur·ice/consultant·e en égalité professionnelle ;
- Expert·e/formateur·ice/consultant·e en droits LGBTI+ ;
- Chef·fe de projet/cordinateur·ice de projets en milieu associatif, en organisation non gouvernementale...

Plus généralement, les compétences acquises durant le master (recherche documentaire, synthèse, rédaction, utilisation de logiciels d'analyse qualitative ou quantitative de données,...) sont des compétences transverses pouvant être valorisées dans d'autres domaines tels que l'édition, la fonction publique d'État ou territoriale, etc.

74. Est-il possible de candidater directement en thèse si titulaire d'un master à l'étranger ?

Oui, dès lors que le diplôme étranger correspond à 240 ECTS ou est équivalent à un niveau master en France et si un·e tuteur·ice de la Formation doctorale Sciences sociales et genre a accepté de vous encadrer.

75. Les contrats doctoraux proposés dans la Formation doctorale Sciences sociales et genre sont-ils répartis équitablement entre sociologie, histoire et anthropologie ?

Ces contrats doctoraux ne sont pas pré-attribués à une discipline ou une autre.

76. Quelle est la proportion de doctorant·es financé·es dans la formation doctorale Sciences sociales et genre ?

A ce jour (25/02/2022), 8 doctorantes sur 9 inscrites à la formation doctorale sont financées. Il s'agit de contrats doctoraux EUR GSST, EHESS ou CNRS. Il est également possible de s'inscrire dans la formation doctorale Sciences sociales et genre avec un contrat CIFRE dès lors que la thèse est encadrée par un·e directeur·ice de mémoire entrant dans le périmètre de cette formation doctorale.